

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/01/2010

Réception par le Prefet : 25/01/2010

Publication : 29/01/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-1-1-3

Séance du vendredi 22 janvier 2010

DELOCALISATION DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 MARS 2010

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée approuvé par la délibération du Conseil Général n°E 11-2008 du 3 avril 2008 et plus particulièrement son chapitre 2 article 1-1,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide la délocalisation de la réunion de la Commission Permanente de vendredi 12 mars 2010 au lieu-dit TELLURE - Parc Touristique, Commune de Sainte Marie-aux Mines.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions